



EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de B E U I L
Alpes-Maritimes

Le vendredi vingt et un juillet deux mille vingt-trois, à 19 heures, Salle du Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire.

Date de convocation : 18/07/2023

Étaient présents : M. Roland GIRAUD, Maire, M. Nicolas DONADEY, premier adjoint, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Noël MAGALON, quatrième adjoint, M. Rodolphe BIZET, conseiller municipal,

Absents : M. Jean-Louis COSSA, conseiller municipal, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, Mme Karel NICOLETTA, Conseillère municipale, Monsieur Arnaud ROCHE, conseiller municipal, M. François SCHULLER, conseiller municipal,

Représentés : Mme Karine DONADEY, conseillère municipale est représentée par M. Christian GUILLAUME aux termes d'une procuration en date à Beuil du 19/07/2023, M. Arnaud ROCHE est représenté par M. Nicolas DONADEY aux termes d'une procuration en date à Beuil du 18/07/2023, M. François SCHULLER est représenté par M. Alexandre GEFFROY aux termes d'une procuration en date à Beuil du 18/07/2023.

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME

N° 06-2023

DELIBERATION N° 08 : HONORAIRES ARCHITECTE – ELABORATION DES DOSSIERS DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LES DEUX PROJETS : « ESPACE NORDIQUE – CREATION D'UN BÂTIMENT PUBLIC A USAGE SPORTIF ET TOURISTIQUE » ET « CONSTRUCTION D'UNE FROMAGERIE ET D'ATELIER DE TRANSFORMATION »

Monsieur Nicolas DONADEY, 1^{er} Adjoint rappelle à l'Assemblée les deux projets à réaliser sur la commune de Beuil, à savoir :

1^{er} Projet : Construction d'un espace nordique – création d'un bâtiment public à usage sportif et touristique situé lieu-dit Les Launes à Beuil.

2nd projet : Construction d'une fromagerie et d'atelier de transformation situés quartier Scrouis – 300 route de la Couillole à Beuil.

Les constructions prévues pour la réalisation de ces deux projets peuvent dès maintenant, faire l'objet d'une demande de permis de construire. Monsieur Nicolas DONADEY, propose de faire appel à Monsieur Fabien VITA, architecte DPLG qui sera en charge d'élaborer les deux dossiers de permis de construire selon les deux propositions d'honoraires reçues et présentées, ci-après :

1^{ère} proposition d'honoraires : pour le dépôt du permis de construire d'un espace nordique – création d'un bâtiment public à usage sportif et touristique pour un montant de 9 000,00 euros HT (10 800,00 euros TTC).

2nd proposition d'honoraires : pour le dépôt du permis de construire d'une fromagerie et d'atelier de transformation pour un montant de 6 500,00 euros HT (7 800,00 euros TTC).

AR- Prefecture

006-210600169-20230721-08_06_2023-DE

Reçu le 21/07/2023

Où l'exposé de Monsieur Nicolas DONADEY, 1^{er} Adjoint, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- APPROUVE la 1^{ère} proposition d'honoraires de Monsieur Fabien VITA, architecte DPLG, pour un montant forfaitaire de 9 000,00 euros HT (10 800,00 euros TTC) pour le dépôt du permis de construire d'un espace nordique – création d'un bâtiment public à usage sportif et touristique,
- APPROUVE la 2nd proposition d'honoraires de Monsieur Fabien VITA, architecte DPLG, pour un montant forfaitaire de 6 500,00 euros HT (7 800,00 euros TTC) pour le dépôt du permis de construire d'une fromagerie et d'atelier de transformation.
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ces deux missions.

VOTES :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,



**Délibération télétransmise
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :**

AR Prefecture

006-210600169-20230721-08_06_2023-DE
Reçu le 27/07/2023